

Ecolo au Conseil Provincial dé février 2019 - Ogeo Fund, Vers L'Avenir et les déchets nucléaires de Tihange

Lors de la séance de février du Conseil Provincial, les élus Ecolo ont posé des questions d'actualités sur les thèmes suivants : Ogéo Fund, les Editions Vers l'Avenir, le traitement des déchets nucléaires à Tihange. Comme on pouvait s'y attendre, il ne semble n'y avoir aucun problème avec Ogeo Fund, malgré la lourdeur des accusations – mais rassurons-nous, Ogeo Fund a revendu la filiale incriminée. Il semble aussi que la gestion des Editions de l'Avenir soit entre de bonnes mains. Hélas les événements récents n'ont pas rassuré. Enfin, la question sur les déchets nucléaires a permis le dépôt d'une motion, texte martyr permettant au Conseil Provincial de lancer dès maintenant le débat et de participer ainsi activement au positionnement que prendra la Province en cette matière.

Julien Vandeburie a interrogé le Député Gillard sur les articles de presse dénonçant des malversations financières au sein de la filiale immobilière anversoise d'Ogeo Fund, Land Invest Group.

La gestion de cette entité semble pour le moins calamiteuse et porte préjudice au Fonds de pension, sur au moins deux points : sa réputation – et par là même sur celle de ses affiliés – et sa rentabilité. Habituellement, la gestion d'un fonds de pension se fait dans la discrétion.

Le personnel de quelques communes liégeoises relève d'Ogéo Fund. Au niveau de la Province, seuls les députés provinciaux sont directement affiliés, toutefois une des plus grandes intercommunales – Enodia-Publifin – en est affiliée.

Julien Vandeburie a interrogé sur le mode de désignation des membres du Conseil d'Administration d'Ogeo Fund et sur la possibilité pour les députés provinciaux de s'exprimer à ce sujet ?

La réponse du député Provincial fut étonnante : seuls deux organes de presse ont donné ces informations et plainte a été déposée à leur égard par Ogeo Fund pour mensonge et diffamation. L'argent n'est pas dilapidé par Land Invest Group, le rendement de ses placements est très élevé (400 %, on croît rêver ...), et le rendement moyen des placements d'Ogeo Fund est de 6,31 %.

Quant à la possibilité d'intervention de la Province, le député se veut très rassurant : Ogeo Fund est un prestataire de service qu'on quitte quand on veut, l'AG y a des pouvoirs étendus, la Province et Enodia en sont partie et sont bien informées de la politique de placement.

Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ...

Muriel Gerkens a interrogé le même Député quant à la situation des Editions de l'Avenir. Le 27 novembre 2018, le conseil provincial adoptait à l'unanimité une motion en faveur du pluralisme éditorial et économique de la presse et de l'emploi dans ce secteur. Cette motion manifestait son soutien aux travailleurs des éditions de l'Avenir, demandait de préserver l'emploi et exprimait sa volonté que l'actionnaire Nethys ainsi que la direction négocient le futur de ce journal dans un climat serein et de confiance avec les travailleurs.

Elle motion recommandait également d'examiner les possibilités pour les Editions de l'Avenir de poursuivre leur activité de presse via un repreneur du secteur presse ou un portage régional wallon temporaire ou autre alternative de gouvernance.

En décembre, un accord est intervenu entre les travailleurs, les rédacteurs et la direction portant sur les projets de restructuration et sur les dispositions sociales : 45 licenciements auront malheureusement lieu mais sur base volontaire de départs naturels anticipés pour les travailleurs de plus de 56 ans avec toutefois possibilité de licenciements secs si ce nombre de 45 n'est pas atteint, l'échéance étant fixée au 18 février 2019.

Or, on apprend le 11 février que la direction - avec l'aval de son actionnaire Nethys - prévoit de donner au

ministre de l'économie wallon une liste de licenciements secs ciblés sur les journalistes « gênants », refusait d'adopter les conditions de départ volontaire d'usage vis-à-vis des journalistes alors que l'AJB expliquait que le nombre trop faible de départs volontaires résultait des conditions financières trop faibles par rapport aux conventions journalistes en vigueur.

Julien Vandeburie a alors demandé l'inscription de ce point à l'OJ du CA de Publifin du 15 février, où Stéphane Moreau et Pol Heyse ont déclaré faire une meilleure offre pour les départs volontaires mais en mettant tous les travailleurs sur le même pied.

Le 17 février, un accord a été conclu limitant à maximum 4 ETP les licenciements secs en assurant que les critères seraient uniquement organisationnels et/ou de compétence en lien avec le plan de redéploiement.

Ces nouveaux épisodes de mauvaise gestion des ressources humaines ne correspondent pas à notre volonté exprimée de *négociations dans un climat serein et de confiance*, ni au respect des droits des travailleurs.

Muriel Gerkens a demandé si la Province était intervenue auprès de l'actionnariat Nethys-Publifin pour leur rappeler nos exigences ? Elle a aussi interrogé le Député Provincial sur le suivi de cette restructuration et le suivi de la réorganisation in et out des activités de Nethys afin que les parties concernées soient toutes respectées dans leurs droits.

Monsieur Gillard s'est d'abord réjoui de cette fin positive (même si on doit déplorer des pertes d'emploi), puis a démontré que, à ses yeux, les motions sont des catalogues de bonnes intentions un peu incantatoires face au principe de réalité : il y a un C.A. et des gestionnaires, qui gèrent. La question de la responsabilité de la Province ne lui pose guère problème.

Relayant le discours de Paul Heyse, il a rappelé que, face aux mutations qui touchent la presse écrite (digitalisation, transition numérique) et aux changements sociaux qui les accompagneront, le rapprochement des Editions l'Avenir avec Voo coulait de source et qu'on pourrait à l'horizon de 2020 apprécier l'efficacité du plan de redéploiement prévu. Mais qu'on ne s'inquiète pas, la Députation permanente restera vigilante ... !

Bref, la Province s'est une fois de plus dédouanée de ses responsabilités. Pour Ecolo, il y aura encore des turbulences, et la vigilance est un minimum à tenir ... De plus, transition numérique ou pas, la presse aura toujours besoin de journalistes indépendants.

Enfin, Sandrina Gaillard a interrogé le Député Denis sur la construction d'un ensemble de 3 bâtiments sur le site de la Centrale nucléaire de Tihange, destiné à augmenter la capacité d'entreposage temporaire des assemblages de combustible usé sur le site de la centrale. Ces bâtiments serviront au stockage des combustibles usés produits sur le site, après leur passage en piscine de refroidissement.

Aujourd'hui, le combustible nucléaire usé est stocké directement sur le site de Tihange, dans une piscine de stockage dite « temporaire », et ce après un passage entre 2 et 5 ans dans les piscines de refroidissement/désactivation. Or, selon les prévisions d'Engie, la piscine de stockage centralisée sera pleine dès 2022.

Engie souhaite donc trouver une alternative pour ce stockage « temporaire » (mais durable dans les faits), dans l'attente d'une décision définitive quant au stockage des déchets radioactifs. Elle prévoit la construction d'un nouveau site qui ne prendra plus la forme d'une piscine, mais d'un stockage « à sec » dans des containers sécurisés.

Le projet d'Engie Electrabel présente trois failles aux yeux d'Ecolo.

1. Aucune garantie à long terme :

Selon Engie Electrabel, le bâtiment en projet est prévu pour une durée de vie de 80 ans. Mais aucune solution définitive relative au stockage des déchets n'étant actuellement arrêtée il n'est pas du tout impossible que le stockage « temporaire » se transforme en stockage potentiellement de très longue durée. L'échéance des 80 ans pourrait donc être atteinte. Quelles garanties Engie Electrabel peut-elle fournir quant à la sécurisation du bâtiment sur une durée potentielle de 80 ans ou plus ? Il faudra également vérifier que les matériaux utilisés résisteront pendant une durée d'au moins 80 ans et qu'ils ne se fragiliseront pas avec le temps, comme c'est par exemple le cas du béton des réacteurs après seulement 40 ans de fonctionnement.

La solution des piscines de stockage aurait assuré une présence et de l'emploi sur le site, y compris après la

fermeture. Quel risque d'« abandon » potentiel du bâtiment de stockage à sec après le démantèlement de la Centrale, puisqu'il ne nécessite pas les mêmes opérations techniques d'entretien et de surveillance que pour les piscines ?

Des inquiétudes existent aussi quant à la situation financière d'Electrabel. Celle-ci doit impérativement être analysée dans le cadre de l'étude d'incidences afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face à la gestion des combustibles nucléaires usés jusqu'en 2100 au moins. Il faut également de déterminer à qui incombera la responsabilité de la gestion des déchets radioactifs stockés sur le site de Tihange en cas de faillite d'Engie Electrabel. Est-ce que l'ONDRAF est prête à gérer les lieux de stockage des combustibles usés de Tihange dans une telle hypothèse ? Selon le Ministre fédéral, non.

2. La sécurité des nouvelles installations en question : Engie Electrabel affirme des bâtiments capables de résister à un incendie, à une chute d'avion, voire à un séisme. Lors de la séance d'information publique à Huy, le Directeur n'a cependant pu livrer aucune précision à ce sujet.

Le nouveau bâtiment sera construit sur base d'un système de ventilation naturelle permettant à l'air de circuler de et vers l'extérieur, ce qui ne pose pas de problème si les conteneurs restent intacts. Mais en cas d'altération de l'un de ces conteneurs, il n'existe aucun moyen d'arrêter la ventilation du bâtiment vers l'extérieur ou de refroidir d'urgence les déchets radioactifs qu'il contient via des piscines de refroidissement d'urgence. Ailleurs en Europe, ces bâtiments font l'objet de mesures de sécurité supplémentaires.

3. Le danger des piscines actuelles : après la construction du nouveau centre de stockage à sec, les barres de combustible usé actuellement entreposées dans la piscine centralisée seront transférées sur le nouveau site. Les impacts de ce transfert doivent donc être eux aussi étudiés dans le cadre de l'étude d'incidences. En revanche, le refroidissement devra toujours s'opérer dans les piscines de désactivation, même si le stockage se fera désormais à sec. Or, la sécurité de ces installations pose question.

En effet, depuis 20 ans au moins, des fuites d'au moins 1 m³/an (2 litres/jour) sont admises par l'AFCN au niveau de la piscine de refroidissement à Tihange 1. Si le béton cède, il ne serait plus possible de refroidir convenablement les barres de combustible (avec des matières très radioactives). Il s'agirait d'une véritable catastrophe.

Le Gouverneur est chargé de la sécurité de la population en cas de risque nucléaire. Sandrina Gaillard a demandé s'il participait aux discussions relatives à ce projet, s'il était mis au courant des différents incidents potentiels (secousses sismiques, attaque terroriste ...) et existants (fuite dans la piscine de refroidissement, état de l'armature de la piscine, microfissures ...), mais aussi des capacités de résistance des installations ?

On peut aussi se questionner sur le déroulement des activités de démantèlement de la centrale, sur les coûts de sécurité et sur les risques liés à la radioactivité des matériaux stockés. Cela ne justifierait-il pas qu'Engie paye une compensation financière aux communes et à la Province, compensation sur le stockage des combustibles usés et déchets radioactifs à Tihange, selon le principe du pollueur-payeur ?

Le Député Denis a précisé la part de compétence de la Province face à cette situation. Elle pourrait en effet être appelée à donner avis, après consultation d'experts.

Le groupe Ecolo a alors déposé une motion, texte martyr permettant au Conseil Provincial de lancer dès maintenant le débat et de participer ainsi activement au positionnement que prendra la Province en cette matière.

Nicole Maréchal,
Cheffe du groupe Ecolo de la Province de Liège